



**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Division entretien

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune de Vully-les-Lacs
RC 506-IL-S Mur, route de la Sauge

En raison de travaux de réfection de la chaussée dans le giratoire de Mur. Le giratoire de la Route Cantonale N° 506-IL-S, compris entre l'intersection avec la route du Village et la limite cantonale fribourgeoise, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

Du lundi 22 avril 2024
Au vendredi 26 avril 2024

Une signalisation de déviation sera mise en place par Mur – Guévaux – Vallamand – Montet – Cudrefin – La Sauge – Joressens (FR) – Lugnorre (FR) dans les deux sens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Municipalité de Vully-les-Lacs
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes Vaudoises de Cudrefin, Vully-les-Lacs
- Commune Fribourgeoise de Mont-Vully
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Payerne
- Police Cantonale Fribourgeoises
- ECA, Pully, SDIS
- ECAB, Granges-Paccot
- Transport public
- Voyer Région Nord
- Service des ponts et chaussées, Fribourg
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations





Etat de Vaud / DCIRH

Direction générale de la mobilité et des routes



RC 506-IL-S Mur, giratoire

Date	Dessin	Référence	N° Plan
02.04.2024	CSA	2424-20	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

